

• COMMUNICATION.

Messieurs les Rédacteurs,

Je concours pleinement dans les idées de vos deux correspondants du mois de mai. Les charlatans ne sont pas traités par les médecins de notre province comme ils mériteraient de l'être, et à ce sujet, la profession médicale en est rendue à un point qui est loin de lui faire honneur. Il y a pléthore, dit-on; mais voyez dont les avocats, eux aussi souffrent de pléthore; cependant, parmi eux, les choses vont mieux que parmi nous, quoique là non plus on ne soit pas encore parvenu à l'idéal.

Dans chaque localité où il y a une cour, il y a pour le barreau un bureau chargé de recevoir les plaintes et ayant droit de punir et même de suspendre ceux qui prostituent leur profession. Pourquoi n'aurait-on pas quelque chose de semblable pour les médecins? Mais pour cela il faudrait se voir et s'entendre. Dans Ontario, il y a dans chaque ville et presque dans chaque comté une société médicale; pourquoi n'aurait-on pas la même chose ici? Il n'y a, que je sache, qu'une seule société médicale parmi nous, Canadiens-Français, c'est celle de Montréal. C'est regrettable, car on sait tout le bien que produisent ces réunions où chacun apporte son contingent de connaissances et d'expérience.

Un de vos correspondants parle de faire adopter une loi contre les médicaments patentés; ce ne serait que juste, mais la chose est peut-être un peu difficile, car si le peuple *adore ses charlatans* et leurs drogues, il en est aussi de même, je crois, de la députation prise comme corps. Cette objection n'existe pas à propos de la gouverne des médecins entre eux, car enfin nous devons être libres de faire passer des lois qui ne regardent que nous seuls.

Je connais des médecins qui sont assez peu soucieux de leur honneur pour fournir des calmants à des patients actuellement sous les soins de rebouteurs. D'autres, animés d'une charité de mauvais aloi, prodiguent leurs soins, *pour rendre service*, à des gens qui leur *rient au nez*.

M'est avis que si nous avons des charlatans, des rebouteurs, des dentistes vendeurs d'onguents, des pharmaciens *qui soignent* et des orthopédistes barbiers, la faute en est à nous.

Mai 1885.

RÉFORME.

Traitement du sycosis.—HEBRA a beaucoup recommandé la formule (modifiée) de Wilkinson contre le sycosis :

P.—Soufre sublimé, Huile de cade, de chaque, 2 drachmes; Savon mou, Axongo, de chaque, 1 once; Craie préparée, 2½ drachmes.

On rase d'abord les poils sur l'endroit affecté et tout autour. Après quoi, au moyen d'un onguent simple, on enlève soigneusement les gales et les croûtes. Au bout de vingt-quatre heures, on savonne et on rase (au rasoir) la partie puis on applique l'onguent ci-dessus. Un morceau de flanelle et un bandage terminent le pansement que l'on change tous les jours, ayant soin, à chaque fois, d'enlever tout l'onguent de l'application précédente, d'arracher les poils qui repoussent et d'exprimer le pus des pustules. On continue ainsi tant qu'il se forme de ces pustules.—*Analectic*.